

**ICOA1979: ANCIENT TOWNS OF DJENNE: CHALLENGES OF THE
CONSERVATION OF BURIED ARCHITECTURAL MONUMENTS AND
URBANISATION ON A LIVING SITE INSCRIBED ON UNESCO'S LIST
OF WORLD HERITAGE**

**Subtheme 01: Integrating Heritage and Sustainable Urban Development by engaging
diverse Communities for Heritage Management**

Session 3: World Heritage, Regulations and Guidelines, Authenticity and Integrity

Location: Gulmohar Hall, India Habitat Centre

Time: December 14, 2017, 10:25 – 10:40

Author:

ICOA1979: ANCIENT TOWNS OF DJENNE: CHALLENGES OF THE CONSERVATION OF BURIED ARCHITECTURAL MONUMENTS
AND URBANISATION ON A LIVING SITE INSCRIBED ON UNESCO'S LIST OF WORLD HERITAGE

ICOA1979: VILLES ANCIENNES DE DJENNE: DEFIS DE CONSERVATION D'UNE ARCHITECTURE MONUMENTALE EN TERRE ET URBANISATION SUR UN SITE VIVANT INSCRIT SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Sous-thème 01: Intégrer le patrimoine et le développement urbain durable en engageant Diverses communautés pour la gestion du patrimoine

Session 3: Patrimoine mondial, Réglementations et directives, Authenticité et intégrité

Lieu: Hall Gulmohur, India Habitat Centre

Date et heure: 14 Décembre, 2017, 10:25 – 10:40

Auteur:

PRESENTATION DU SITE « VILLES ANCIENNES DE DJENNE »

Le Mali est un grand pays tant par sa superficie, que par sa diversité culturelle. Vieille terre d'histoire, de civilisations brillantes et de riches cultures, le Mali recèle un patrimoine architectural en terre dont Djenné est une des expressions remarquables.

Djenné est le chef-lieu du Cercle du même nom ; elle est située à 130 km au sud-ouest de Mopti (la capitale régionale) et à environ 570 km au nord-est de Bamako (la capitale du Mali). Djenné est l'une des villes les plus anciennes d'Afrique subsaharienne.

Située dans le Pondori (zone inondée), Djenné est une cité insulaire marquée depuis le 3^{ème} – 2^{ème} siècle avant Jésus Christ (date de sa fondation) par le développement et l'évolution d'un style architectural particulier dénommé «architecture soudanaise» dérivé authentique des cultures constructives locales. Cette architecture en terre est perpétuée depuis la nuit des temps par la corporation des maçons traditionnels regroupés au sein de la corporation dénommée "Bareyton". L'illustration parfaite du développement et du caractère exceptionnel de l'architecture en terre de Djenné est sa mosquée monumentale qui est l'une des plus grandes constructions en terre au monde.



Photo N° 1: Djenné:vue sur la Grande Mosquée – Photo H.A. DIOP – Août 2017

1. ETAT ACTUEL DE CONSERVATION DU SITE « VILLES ANCIENNES DE DJENNE »

1.1. L'architecture monumentale en terre

Depuis l'inscription de Djenné sur la Liste du patrimoine mondial en 1988, des actions, des projets et des programmes de conservation, initiés et soutenus par les communautés et les partenaires techniques et financiers, ont favorisé la conservation et la maintenance de l'architecture en terre du tissu ancien de la ville. Il est important de signaler ici, le rôle central et essentiel de la communauté dans cette conservation, dont l'activité annuelle d'entretien de la Grande Mosquée est le symbole le plus connu.

Cependant depuis un certain temps, des nouveaux comportements compromettent sérieusement l'authenticité de la cité. Les responsables à l'origine de cet état de fait, sont essentiellement l'Etat et une partie de la population.

En effet on assiste à l'utilisation de plus en plus massive de revêtement en "briques de terre cuite" en lieu et place des enduits traditionnels en terre d'une part et d'autre part au remplacement des menuiseries artisanales en bois par des menuiseries métalliques.

Par ailleurs la densification de la ville – à travers l'accroissement démographique – et l'utilisation de l'eau courante, ont accentué le problème d'assainissement de la ville.

Depuis la crise sécuritaire de 2012 qui a augmenté les difficultés économiques sur le site, l'on constate une dégradation perceptible de maisons monumentales en terre. Les pratiques communautaires d'entretien des maisons sont rendues difficiles parce que les propriétaires et gestionnaires de ces édifices traversent des moments difficiles de subsistance quotidienne ; l'Etat malien confronté également à des problèmes graves de gestion de la crise sécuritaire n'arrive pas non plus à mobiliser les ressources nécessaires pour la conservation de ce patrimoine architectural exceptionnel en terre. Il faut signaler le manque de

coordination entre les services de l'Etat chargés de la protection du patrimoine et du développement urbain : notamment entre la Mission Culturelle et le service local chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme. A titre d'exemple, de nouvelles infrastructures ne répondant pas aux exigences de statut de ville classée (à travers le matériau de construction utilisé) bénéficient d'autorisation de construire !

1.2. L'insalubrité liée à l'insuffisance d'une politique d'assainissement appropriée

La question d'assainissement de la ville de Djenné demeure un problème préoccupant. La ville de Djenné, située dans une zone humide, a des difficultés d'évacuation des eaux usées et d'autres déchets liquides et solides.

Traditionnellement les habitants de la cité construisaient des latrines aériennes qui ne sont pas directement creusées dans le sol parce que la profondeur de la nappe phréatique n'était pas importante. Au cours des années 1990, la ville a bénéficié d'un système moderne d'adduction d'eau avec pour conséquence l'augmentation de la quantité des eaux usées qui stagnent souvent dans les lieux et autres espaces publics. Cela dénote de l'insuffisance de l'étude d'impact environnemental qui a été menée dans la perspective de la mise en œuvre de l'adduction d'eau courante.

En d'autres termes, les mesures d'accompagnements adéquates n'ont pas été prises concernant l'assainissement de la ville : le système d'assainissement ne tient pas compte des contraintes physiques du site.



Photo N° 2: Djenné: berges du fleuve – Photo H.A. DIOP – Août 2017

Les berges du fleuve à Djenné, ville insulaire, subissent de fortes érosions, qui ont un impact visible négatif sur le site. Le changement climatique, a également des effets induits sur la qualité des matériaux de construction, notamment la teneur en sable de la terre utilisée dans les constructions et la rareté de certains matériaux, tels que les rôniers, les balles et les sons de riz, etc.... utilisés dans les constructions traditionnelles

1.3. Les nouvelles constructions et le revêtement des façades de certains édifices en terre

Le développement urbain actuel de Djenné est certes une évolution normale, cependant, il doit être maîtrisé pour respecter le label "Site du Patrimoine mondial".

La réalisation de certains nouveaux équipements perturbe l'architecture de la cité et pourrait constituer une menace potentielle pour sa valeur universelle exceptionnelle "VUE".



Photo N°3: Djenné:Placette (revêtement et assainissement) – Photo H.A. DIOP – Août 2017

L'homogénéité et la particularité de cette architecture en terre qui ont favorisé son inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, sont particulièrement concernées par les changements intervenus dans l'environnement architectural du tissu ancien. Actuellement les décorations initiales des façades des différentes concessions sont en train de disparaître progressivement ; cela est dû à l'insuffisance des travaux d'entretien et aux modifications anarchiques (utilisation des fenêtres en fer, de banco de mauvaise qualité et revêtement des façades en briques cuites). Certains bâtiments ne sont plus entretenus et dans certains cas on remarque des fissurations qui indiquent l'affaissement progressif des murs de construction. La spéculation foncière s'amplifie surtout à l'intérieur du site classé (les limites de la zone de protection sont floues car elles ne sont pas matérialisées), les responsables locaux et l'administration sont parfois impliqués dans des pratiques illégales de lotissement ou autorisent, dans bien des cas, certaines constructions anarchiques (colonisation et lotissement des berges du fleuve, peinture inappropriée de façades des concessions, utilisation du ciment et d'autres matériaux importés). Ces changements constituent une menace sérieuse pour la valeur universelle du site et ses attributs qui sont à l'origine de son inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Ils constituent également une contrainte pour la vie des habitants avec les risques d'inondation et d'écroulement d'anciens bâtiments qui ne bénéficient plus des entretiens périodiques annuels.

Une étude a été réalisée par ACROTERRE en partenariat avec l'association « Djenné Patrimoine » en février 2014 ; elle fait ressortir l'évolution du taux de revêtement en briques de terre cuites des maisons en terre. Cette étude fait suite à une première enquête menée en 2008 dont les résultats, publiés en 2009, sont particulièrement alarmants dans le contexte d'un site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Vingt-huit (28) façades ont été revêtues entre 1973 et 1999 (soit une moyenne d'une façade par an) et cent douze (112) façades revêtues entre 2000 et 2008 (en moyenne 12,4 par an). Cette pratique est à l'origine de la transformation et de la dégradation de plusieurs maisons monumentales en terre caractéristiques de l'architecture en terre de Djenné¹.

¹Rapport ACROTERRE



Photo N°4: Djenné: Vue d'ensemble – Photo H.A. DIOP – Août 2017

2. GESTION DE LA VILLE ANCIENNE DE DJENNE

Depuis le classement de Djenné, différents outils et moyens pour sa conservation ont été prévus. Il s'agit entre autres de la création de la Mission Culturelle de Djenné, l'élaboration d'un " Plan de Conservation et de Gestion des « Villes anciennes de Djenné » dont la version plus récente concerne la période 2008 – 2012.

Malgré ces outils, les différents manquements ci – dessus évoqués conjugués à la crise de 2012, ont conduit son inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 2016, lors de la 40^{ème} session du Comité du patrimoine mondial à Istanbul.

Cette mise en péril est la conséquence des contraintes liées à la gestion harmonieuse du site et à l'urbanisation de la ville d'une part et d'autre part à une insuffisance voire un manque de coordination et de synergie d'actions entre les acteurs impliqués dans le développement de la ville et la protection de son patrimoine.

3. PROPOSITIONS D' ACTIONS DE GESTION URBAINE DURABLE DU TISSU ANCIEN ET DE L'ARCHITECTURE EN TERRE DE DJENNE

Dans la perspective de conduire une politique de gestion efficace et adaptée en vue de concilier les impératifs d'un développement urbain induit par la croissance démographique et ceux d'une conservation durable de l'architecture en terre monumentale du site, nous proposons quelques pistes de réflexion :

- Organiser des campagnes de sensibilisation de la population avec la collaboration de la Mission Culturelle, de la Mairie, des chefs des quartiers, des imams et de l'ensemble des autorités locales afin de préserver cette architecture en terre exceptionnelle ;
- Impliquer les communautés dans le processus d'élaboration et d'application du schéma directeur d'urbanisme, en vue de maîtriser la gestion de l'espace habité et de contrôler le développement urbain harmonieux ;

- Perpétuer les cultures constructives locales par les maçons de Djenné regroupés au sein du «*Bareyton*», à travers notamment des chantiers – écoles de restauration et de réhabilitation d'édifices en terre dans le tissu ancien ;
- Mobiliser les ressources humaines, financières et matérielles pour assurer une conservation durable du patrimoine architectural en terre de Djenné ;
- Mieux planifier, coordonner et contrôler les différentes interventions sur le périmètre classé du tissu ancien.

Bibliographie

A.H.BA et J Daget, « L'empire Peul du Macina », Etudes Soudanaises, N° 3, Institut Français d'Afrique Noire, Centre du Soudan, Bamako, 1955

Brasseur, Gérard, « Les Etablissements humains au Mali» Mémoire de l'Institut fondamental d'Afrique Noire, Dakar, N° 83, 1968

Es Saidi, Abderrahman Ben Abdallah Ben Imran ben Amir, «Tarikh Es-Soudan», traduit par O Houdas, Paris, Leroux (Maisonneuve), 1900

Gallais, Jean, « Le delta intérieur du Niger. Etude de géographie régionale», Mémoires de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire, N°79, Dakar, IFAN, 1967

Gallais, Jean, « Le Delta intérieur et ses bordures : études morphologiques», Mémoires et documents du centre de la documentation cartographiques et géographiques, N°3, Paris : Centre National de la Recherche Scientifique, 1967

M.A. Bedaux et Pierre Maas, « Djenné ou la pérennité d'un patrimoine mondial», Principe de la restauration, les choix possibles pour une cité vivante en terre, janvier 2004

Kléna SANOGO et Téréba TOGOLA, « Actes du XIe Congrès de l'Association Panafricaine de Préhistoire et Disciplines assimilées», 2004

Ministère de la Culture du Mali, « Carte Culturelle du Mali, esquisse d'un inventaire du patrimoine culturel national», Imprim Color, 2005

R .M.A. Bedaux et J.D. van der Waals, «Djenné, une ville millénaire au Mali», Rijksmuseum voor Volkenkunde Leiden-Martial Leiden- Gand 1994

R. Bedaux, B. Diaby & P.Maas, « L'architecture de Djenné, la pérennité d'un Patrimoine mondial», Edition Snoeck, 2003

Susan Keech McIntosh and Roderick J. McIntosh, « Jenne-jeno, une ancienne cité africaine», Rice University (USA) 1977

UNESCO, «Brèves descriptions des sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial», Centre du Patrimoine mondial, UNESCO 1972

UNESCO, « Patrimoine Mondial, défis pour le Millénaire», UNESCO, 2007

Direction Nationale du Patrimoine Culturel du Mali : Plan de Conservation et de Gestion des« Villes anciennes de Djenné » - Mali2008 - 2012

Mission de suivi réactif des Villes Anciennes de Djenné (Mali, 116 rev) - 10 - 15 mars 2014

Olivier S. "Rapport sur la situation de l'habillage des façades des maisons de Djenné en carreaux de terre cuite", ACROTERRE - Janvier 2015

Muhammad J. "Rapport de mission des villes anciennes de Djenne-Mali"

Mission du 18 au 23 Décembre 2013

Liste des photos :

Auteur : Hamet A. DIOP @Août 2017

Photo N° 1: Djenné: vue sur la Grande Mosquée – Photo H.A. DIOP – Août 2017

Photo N° 2: Djenné: berges du fleuve – Photo H.A. DIOP – Août 2017

Photo N°3: Djenné : Placette (revêtement et assainissement) – Photo H.A. DIOP – Août 2017

Photo N°4: Djenné: Vue d'ensemble – Photo H.A. DIOP – Août 2017